

Projet « internat »filles

1- Contexte et historique du projet

Beaucoup d'élèves qui fréquentent les différents lycées de Réo ne vivent pas dans leur propre famille (au sens strict dans lequel nous le connaissons) mais sont hébergés dans des familles d'accueil (cousins, oncles, membres de la grande famille) soit parce qu'ils sont orphelins, soit parce que leur famille habite trop loin ou est trop pauvre.

D'après Madame Tamboura ,(ex directrice d'école primaire et actuellement chef du service « amélioration de la vie scolaire » de la Direction provinciale de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation)70% des filles qui sont dans ces familles d'accueil subissent des mauvais traitements (travaux ménagers lourds, harcèlement sexuel ...) et ne peuvent pas par conséquent vivre dans des conditions favorables à leurs études et à leur développement personnel. Elles sont souvent en danger sur le plan moral, psychologique et sanitaire. Nos amis de l'UPPR disposent d'un internat « garçons » mais ne se sentent pas prêts à accepter des filles. Or, nous pensons vraiment qu'il est nécessaire d'offrir à quelques filles la possibilité d'étudier en toute sérénité et d'être protégées dans leur vie quotidienne.N'ayant pas de moyens particuliers pour cela, Madame Tamboura et moi-même avons élaboré ce projet pour essayer de répondre à ce besoin.

2- Projet

Actuellement une vaste cour est louée et comprend :

1. une maison composée de 2 chambres (une grande et une petite), un salon, une douche interne, une terrasse couverte de sec-cos où vit Mme Claire Le Bas
2. un bâtiment composé de 2 chambres avec une terrasse où logent actuellement Fatmata et sa famille
3. une cuisine externe
4. une douche / wc externe

Proposition

Logement de 4 filles (?) dans la maisonnette de 2 chambres. Fatmata et sa famille logeraient dans la grande maison. Elle serait hébergée gratuitement comme c'est le cas actuellement (loyer +eau + électricité). En échange de quoi elle assurerait une présence auprès des filles et une surveillance sous le contrôle de Mamouna Tamboura.

Les filles accueillies seraient des filles de 3^{ème}, de seconde, de première ou terminale, célibataires et sans enfants .Elle seraient choisies prioritairement parmi les élèves parrainées par l UPPR, pour des raisons pratiques et économiques.

En tant qu'élèves parrainées, leur scolarité seraient prises ne charge par l'UPPR et elles prendraient leurs repas de midi au centre comme les autres. Elles se prépareraient elles mêmes leurs repas du matin et du soir dans leur logement.

Elles seraient dotées d'une certaine quantité de riz, d'huile, de savon, et de gaz par trimestre. Le loyer, l'eau, l'électricité seraient pris en charge. Le reste de ce dont elles ont besoin serait à leur charge..

- **Perspectives**

Si l'expérience est positive il serait possible de l'étendre. En effet, Pauline Bado, la propriétaire de la « cour » est d'accord pour que soit construit un nouveau bâtiment de 2 ou 3 chambres dans l'avenir afin d'accueillir de nouvelles élèves. Il faudrait alors voir comment on peut l'aider à engager cette dépense,

Annexe I

Budget prévisionnel

Dépenses investissement année 1

| Objet | Coût unitaire | unités | Total en cfa | Total en € |
|----------------|---------------|--------|----------------|----------------|
| Tableau | 34 800 | 1 | 34.800 | |
| « cantine » | 15 000 | 4 | 60.000 | |
| Meuble cuisine | 45 000 | 1 | 45.000 | |
| Vaisselle | 500 | 4 | 2.000 | |
| - assiette | 500 | 4 | 2.000 | |
| - gobelet | 2.750 | 1 | 2.750 | |
| - marmite | 3.500 | 1 | 3.500 | |
| •Petite | 2.750 | 2 | 5.500 | |
| •grande | 2.250 | 2 | 4.500 | |
| - seau | 30.000 | 4 | 12.000 | |
| - bassine | | | | |
| - matelas | | | | |
| Total | | | 280.050 | 426,933 |

Dépenses de fonctionnement (estimation)

| objet | Cout | unités | Total annuel | Total |
|-------|------|--------|--------------|-------|
|-------|------|--------|--------------|-------|

| | unitaire (en cfa) | | en cfa | annuel € |
|----------------------------|-------------------|---------------|----------------|------------------|
| location | 25.000 | 12 mois | 300 000 | |
| eau | 8.000 | 12 mois | 96 000 | |
| électricité | 8.000 | 12 mois | 96 000 | |
| gaz | 5.750 | 6 bouteilles | 34 500 | |
| Riz | 20.000 | 2sacs/année | 40 000 | |
| Huile | 15.000 | 2bidons/année | 30000 | |
| Indemnité/m adame Tamboura | 5.000 | 4 trimestres | 20 000 | |
| Total | | | 61.6500 | 939, ,786 |

Financement

1-« Parrainages » 10X100 euros annuels soit 1000 euros

2- Subventions demandées

-aux comités de jumelage Pays de Morlaix / Réo et Wursélen/Réo

-au « club Réo » du collège du château (Morlaix)

3-Dons

Annexe I

Règlement intérieur de l'internat « filles »

PREAMBULE

L'internat est un service rendu pour permettre aux élèves d'effectuer leurs études dans les meilleures conditions possibles,

Il s'impose à tous les élèves internes et devra dans les mêmes conditions être visé par l'élève et sa famille après en avoir pris connaissance.

1 Recrutement et conditions d'admission

Sont admises à l'internat des filles, mineures, scolarisées en classe de 3 ,2 ,1 ou terminale sans enfants, parrainées par l'UPPR, pour une durée d'une année scolaire renouvelable. dans la mesure des places disponibles,

En début d'année, comme tous les autres enfants parrainés, les élèves seront dotées d'un kit scolaire.

2 Fonctionnement

21 - Vie à l'internat

L'internat est un **espace d'accueil** où les élèves doivent pouvoir trouver individuellement et collectivement des conditions de vie favorables au travail scolaire, à leur épanouissement personnel et à l'apprentissage de la citoyenneté. Le non-respect des dispositions du règlement de l'internat est passible des sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement. L'internat est un **lieu de vie collective** : il suppose

- le respect des autres
Les comportements, attitudes ou états qui mettent en danger les usagers de l'internat constituent des fautes particulièrement graves (violence, agressivité, jeux dangereux, non respect de l'interdiction de fumer ou de boire de l'alcool...).
- Les responsables légaux seront informés immédiatement et devront prendre en charge leur enfant au plus vite
- -le respect des lieux, et des biens communs et particuliers

Toute dégradation entraînera le remboursement des objets ou des installations dégradés.

Tout vol commis dans la cour entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement

Rappel

a) L'établissement ne peut être tenu pour gardien des effets personnels des élèves.

Pour des raisons de sécurité, d'économie et de respect des autres, l'usage du portable est interdit

22 Horaires

les élèves sont tenues d'être là le soir à partir de 18h et jusqu'à 6 heures du matin. Toute absence doit être justifiée.

Le repas du midi est assuré par le service de cantine du centre

Le repas du matin et du soir est à la charge des élèves.

23 Travail scolaire

Les jeunes filles sont accueillies pour favoriser leur réussite scolaire, le travail scolaire est donc essentiel

Dans le cadre de son autonomie, chaque élève gère librement le temps consacré à son travail personnel.

23-Demandes de sortie :

- Les sorties exceptionnelles ou pour participer à des activités hors établissement (activités sportives, artistiques, culturelles, soins médicaux, etc...) doivent faire l'objet d'une demande dûment motivée et adressée en temps utile au responsable en précisant clairement les heures de départ et de retour.

- les sorties quelles qu'elles soient ne peuvent être autorisées que dans la mesure où elles ne remettent pas en cause le bon fonctionnement du service

d'internat.

-Responsabilité pendant les sorties : Pendant les sorties, l'établissement est dégagé de toute responsabilité. Toutefois en cas d'inconduite notoire, l'élève est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

24 Sécurité - Santé – Hygiène

- Consignes générales
il est strictement interdit d'introduire dans la cour tout alcool et autre produit toxique ou inflammable ainsi que tout objet dangereux
- Entretien des locaux : les élèves internes sont chargées de l'entretien des locaux (chambres, cuisine, toilette, parties commune. Avant de partir, les élèves doivent vérifier que les fenêtres sont fermées, et les lumières éteintes dans les chambres et dans les espaces
- Hygiène
 - a) Une bonne hygiène commence par une toilette régulière le matin et le soir.
 - b) Après usage, chacun doit nettoyer la douche
 - c) Les élèves veilleront à ce que les draps utilisés soient changés régulièrement,

Les visites de jeunes hommes quel qu'ils soient ne sont en aucun cas admis dans la cour . Une jeune fille qui contreviendrait à cette règle serait sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive.

Les familles qui désireraient rendre visite à une élève doivent se faire connaître à la personne responsable.

25- Dispositions diverses

les élèves internes qui déclareraient une grossesse ne peuvent plus être admises à l'internat .En aucun cas les soins liés à cette grossesse ne seront pris en charge par le centre.

Le non respect de ces règles entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive